

RAPPORT FINAL
SUBVENTION 2007-2008
Septembre 2008

**EXPERTISE 1 : LA BASE DE DONNÉES DES ÉTUDES
D'INCIDENCES**

EXPERTISE 1 : LA BASE DE DONNÉES DES ÉTUDES D'INCIDENCES

1. RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA MISSION

Constitution d'une base de données des études d'incidences réalisées en région wallonne dans un souci d'efficacité (en coût et en délais) des futures études d'incidences et d'informations vis-à-vis d'autres projets, études ou d'outils d'aide à la décision (schémas, plan, ...).

2. TÂCHES MENÉES

Après une réflexion sur la constitution d'un canevas de cahier des charges afin de pouvoir traiter et intégrer, de façon homogène, les études d'incidences dans la base de données, la mission d'expertise s'est tournée vers une réflexion plus générale sur :

- les objectifs qui sous-tendent la réalisation d'une telle base de données ;
- les éléments de ces procédures susceptibles d'être pertinents et pouvant contenir de l'information vis-à-vis d'autres projets, études ou outils d'aménagement du territoire ;
- les limites d'une diffusion de données.

3. PRINCIPAUX RÉSULTATS/ENSEIGNEMENTS DE LA RECHERCHE

La base de données doit être établie de manière telle à constituer dans un premier temps un **outil de recherche** d'informations et un **outil de localisation** d'informations. Selon les moyens mis en œuvre pour la réalisation de cette base de données, elle pourra constituer dans un second temps une réelle **source d'informations** si un certain nombre d'éléments de contenu sont associés à cette base de données (Résumé non-technique, avis de la CRAT ou du CWEDD, éléments spécifique de l'étude).

La législation environnementale est de plus en plus importante et les outils d'aménagement du territoire sont de plus en plus nombreux et de plus en plus soumis à une évaluation environnementale. Comme le CWATUP l'exige à plusieurs reprises, il faut une coordination entre ces différents outils et une cohérence entre les visions environnementales et d'aménagement aux différentes échelles du territoire. La consultation des documents et des projets existants doit pouvoir se faire de façon rapide et centralisée.

Que ce soit les évaluations stratégiques ou des incidences proprement dites (études d'impacts), les évaluations environnementales regroupent une série d'informations (de bases ou plus spécifiques) susceptibles d'être pertinentes pour des études du même type mais également pour d'autres procédures pour lesquelles ces informations pourront servir d'éléments de diagnostic, d'éléments de justification ou d'éléments de comparaison. La possibilité qu'offre cette diffusion d'informations est aussi de diffuser des éléments d'ordre méthodologique ou d'interprétation qu'on met en place les auteurs de projets. La diffusion de ces éléments pose cependant la question du droit d'auteur lié à ces documents.

La question de la validité et de la validation des données recensées dans ces études est également un point qui s'avère théoriquement primordial même si dans les faits les auteurs de projets doivent avoir leurs propres sources.

L'utilité des différents éléments compris dans une étude dépendra aussi de l'acteur qui souhaite disposer de ces informations et de la finalité de cette démarche. Une administration sera par exemple plus attentive aux limites de l'étude pour tenter d'y remédier ou aux améliorations proposées afin de les mettre en œuvre tandis qu'un auteur de projet s'intéressera plus aux éléments de diagnostic dans le cas d'une proximité géographique ou plus aux incidences probables dans le cas d'un projet similaire.

Une fiche et une description des données pouvant être reprises ont été réalisées à partir d'une étude de cas sur une étude d'incidences sur l'environnement d'un lotissement.

ANNEXES AU THÈME/À LA MISSION

Voir document "Expertise Etudes d'incidences"